

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 23 novembre 2023 à 10h00
« Transferts entre âges et générations »

| |
|---|
| Document n° 9 |
| <i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i> |

Redistribution entre générations ou entre catégories sociales ?

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Ce document résume pour les pays suivis par le COR le document de Hammer, B., Christl, M. et De Poli, S. (2023), "Public redistribution in Europe: Between generations or income groups?" *The Journal of the Economics of Ageing*, 24.

Redistribution entre générations ou entre catégories sociales ?

Hammer *et al.* (2023) évaluent les liens entre les transferts publics des actifs vers les inactifs et la redistribution publique vers les ménages en âge de travailler les plus pauvres des pays de l'Union européenne et du Royaume-Uni grâce au modèle *Euromod* (cf. l'encadré).

Les auteurs s'intéressent à l'arbitrage potentiel qui pourrait exister pour un niveau de prélèvements obligatoires donné entre l'ampleur du système de retraite public obligatoire et le soutien apporté aux travailleurs pauvres. Ils soulignent des différences significatives dans le dimensionnement et les modes de redistribution en Europe en fonction de la taille des régimes de retraites publics. A partir de données sur les prélèvements versés et les prestations reçues, par quartile de revenus, dans les différents pays européens, ils montrent qu'il existe une relation globalement négative entre la taille des régimes de retraite publics obligatoires et le niveau de redistribution envers les plus pauvres.

Selon Hammer *et al.* (2023), on peut plus précisément distinguer cinq groupes de pays :

- 1) Les pays généreux envers leurs retraités, y compris ceux à haut niveau de revenus, mais avec peu d'aides aux ménages en âge de travailler à faibles revenus (*Old-age-oriented*), comme l'Espagne et l'Italie.
- 2) Les pays qui ont à la fois des pensions généreuses et un haut niveau de redistribution envers la population en âge de travailler la plus pauvre (*Pension plus income support*), comme l'Allemagne et la France.
- 3) Les pays qui ont à la fois des pensions élevées et un haut niveau de redistribution vers la population en âge de travailler la plus pauvre, mais dont les pensions sont moins généreuses avec ceux dont les revenus sont très élevés que dans le groupe précédent (*Comprehensive social support*), comme la Belgique.
- 4) Les pays qui ont de petites prestations retraites publiques, mais une forte protection sociale vis-à-vis des ménages les plus pauvres (*Low-income oriented*), comme aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni¹.
- 5) Les pays qui cumulent le fait d'avoir de faibles prestations retraite avec peu de redistribution envers les ménages en âge de travailler les plus pauvres (*Low redistribution*) qui ne comprend aucun pays suivi par le COR (ce groupe comprend principalement d'anciens pays du bloc de l'Est).

¹ Les auteurs utilisent la législation de 2018 pour comparer les différents pays. Le poids des dépenses privées de retraite dans les dépenses totales de retraite au Royaume-Uni (48 %) est effectivement comparable à celui des Pays-Bas (47 %). Cette part est de moins de 2 % en France et de 30 % en Suède.

Encadré : Le modèle Euromod et les données d'enquêtes EU-SILC 2018

Le modèle Euromod est le modèle de microsimulation sur les prélèvements obligatoires et les transferts (tax-benefit) de l'Union Européenne. Il porte sur 28 pays (les 27 membres de l'Union Européenne plus le Royaume-Uni). Grâce aux données d'enquêtes sur les revenus et les conditions de vie des ménages (EU-SILC), il permet de fournir des informations détaillées sur les caractéristiques socio-économiques et les revenus des ménages, ainsi que sur les prélèvements obligatoires et les prestations versées.

Ce modèle permet de comparer les systèmes de prélèvements obligatoires et de prestations entre les pays de l'Union Européenne malgré leurs différences significatives (il contient notamment des informations sur les contributions sociales payées par les employeurs pour tous les pays).

Ce modèle permet non seulement de mesurer la redistribution nette entre le quart des ménages les plus pauvres et les plus riches, mais aussi de décomposer les effets de la redistribution pour quatre sous-groupes de ménages : le quart le plus pauvre et le plus riche de la population en âge de travailler et le quart le plus pauvre et le plus riche des retraités. La redistribution est mesurée relativement au revenu disponible moyen de chaque pays pour faciliter les comparaisons.

Ce modèle permet de répondre à quatre catégories de questions :

- 1/ Quelle part du revenu total va aux retraités et à la population en âge de travailler ?
- 2/ Quelle est la part des revenus redistribuée aux retraités les plus pauvres et à la population en âge de travaillée la plus pauvre ?
- 3/ De quelle manière les prélèvements obligatoires et les prestations modifient les revenus des ménages en âge de travailler les plus pauvres ?
- 4/ Y-a-t-il un lien entre la générosité des systèmes de retraite et les aides apportées aux ménages les plus pauvres lorsque l'on effectue des comparaisons internationales ?